

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### Procès-verbal

21/06/2024 / 10h30 – 12h00 / local 211

Présences	
Enseignante	Marie-Chantal Béland
Personnel de soutien	Joëlle St-Georges
Organisme sociocommunautaire	Gabrielle Richard (RESO)
Directrice	Maya Kitanova
Personnel professionnel	Jacques Baruthio
Élèves	Manon Latour <b>Absente Tessa Robinson</b> (s'est désistée, n'étudie plus au centre) <b>Absent Adam Torkamanzehi</b> (le quorum étant atteint, M. Torkamanzehi a pu être libéré pour passer ses examens de fin de session)

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Par M. Kitanova à 10h35.

#### 2. Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est atteint : 2 absents, 5 présents (7 membres votants - minimum de 4 pour avoir le quorum)

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu.

Proposé par : Gabrielle Richard | Appuyé par : Manon Latour

#### 4. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Proposé par : Gabrielle Richard | Appuyé par : Joëlle St-Georges

#### 5. Projet éducatif – état des travaux

Les travaux avancent bien. Les moyens ont été élaborés par l'équipe, examinés par le CSS qui a émis quelques suggestions mineures. Celles-ci ont été acceptées par l'équipe. L'année 2024-2025 sera celle de la mise en œuvre des moyens. La direction a déjà pris connaissance de la date du 14 août comme premier jalon avec la remise de la planification de la mise en œuvre des moyens.

## 6. Cours d'été et durée des sessions en francisation 2024-2025

La session d'été sera différente pour chaque secteur.

- Pour le programme de français de transition (le plus récent ajout dans l'offre de service du centre) les activités cessent en juillet et aout pour reprendre à la rentrée d'automne.
- En FGA, l'offre est similaire au reste de l'année, à l'exception des cours d'anglais langue seconde qui reprendront à l'automne. On anticipe une légère baisse de fréquentation comme tous les étés.
- La francisation de soir (en ligne) est maintenue à l'identique. (session du 4 juillet au 2 octobre)
- La francisation de jour, elle, verra une session d'été modifiée. Les problématiques spécifiques des cours d'été en francisation sont communes à l'ensemble des centres du CSSDM, ce qui a donné lieu à une concertation. Considérant l'impact des vacances de la construction sur le calendrier, le nombre d'heures d'enseignement est en-deçà des exigences des cours intermédiaires et avancés. Dans le meilleur intérêt des élèves et par souci de cohérence entre les centres, il a été décidé que, pour tout le CSSDM, seuls les niveaux 1, 2 et 3 seraient dispensés normalement et sanctionnés par des examens. Pour les autres niveaux, l'offre sera sous forme de consolidation des acquis. Les ateliers d'après-midi restent inchangés. On ignore encore si cette initiative sera reconduite en 2025.

En lien avec le nombre d'heures d'une session par rapport aux exigences du programme par niveau, il est à noter que les sessions régulières passeront de 8 à 10 semaines à partir du mois de septembre (pour 4 sessions au lieu de 5 de septembre à fin juin). Cette décision a été prise conjointement par le MIFI et le ministère de l'éducation. Elle sera bénéfique à l'ensemble des élèves, mais surtout à ceux des niveaux intermédiaires et avancés.

## 7. Budget pro-forma 2024-2025 – adoption

Le budget pro-forma, une fois adopté, devra être approuvé par le ministère de l'éducation.

Le budget détaillé est présenté à l'écran. (le budget détaillé et le budget sommaire sont disponibles dans les fichiers de l'équipe TEAMS du conseil d'établissement)

- Fonds 1

C'est le plan d'effectif qui représente la plus grande part du budget, notamment avec les salaires des enseignants et du reste du personnel.

On prévoit une hausse du nombre d'enseignants en 2024-2025 (de 33 à 42), suite à l'augmentation des élèves (ÉTP) en 2023-2024. Maya Kitanova a précisé le concept d'«équivalents à temps plein» (ÉTP) utilisé pour les calculs des effectifs des élèves dans le cadre de la formation aux adultes. Pour le reste du personnel, le nouveau poste de technicien de centre de documentation a été pourvu, ce qui n'a pas encore été le cas avec celui de technicien de laboratoire (20%) ni celui de conseiller d'orientation (passant de 60% à 100%) en remplacement de M. Benjamin Beaulieu Tongsa.

- Fonds 6 (allocations supplémentaires)

Il s'agit essentiellement de diverses mesures ministérielles, ayant chacune des critères spécifiques quant à l'utilisation des différentes enveloppes. Les sorties culturelles en sont un exemple. Peu de différences par rapport à l'année en cours sont à noter pour ce fonds.

- Fonds 4

C'est le fonds qui contient les dons. À noter un don de 2000\$ au centre Saint-Paul reçu du RÉSO. Le financement du café étudiant se trouve dans le fonds 4.

- Gabrielle Richard soulève la question de *communication et publicité*.

Elle a constaté que Service Québec refuse d'offrir des formations aux personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et pense que faire la promotion du centre Saint-Paul auprès de cet organisme dans le sud-ouest permettrait de rejoindre une population ayant de grands besoins en éducation. Est-ce qu'il y aurait une enveloppe budgétaire qui permettrait de faire cette représentation auprès de Service Québec ou d'autres organismes? Elle souligne que le CSSMB est très actif et visible en termes de publicité. Maya Kitanova précise que le centre ne peut malheureusement pas faire de campagne de publicité pour rejoindre cette population locale et vulnérable; c'est le service des communications du CSSDM qui en est le seul habilité.

Proposé par : Marie-Chantal Béland | Appuyé par : Manon Latour

Le budget est signé par la présidente du conseil.

## 8. Plan de lutte contre l'intimidation – adoption

Présentation des fiches thématiques et de l'évaluation. Le PLVI est disponible au public sur le site web du centre. Il est important de continuer à communiquer le message que le centre est un bon milieu où la violence n'est pas tolérée. Il y a très peu de problèmes malgré un incident isolé ayant impliqué un élève en français de transition. Sa situation était déjà particulière, et suite à l'incident,

le CSSDM a pris la décision disciplinaire de ne plus lui permettre d'étudier dans aucun des établissements de son territoire.

La campagne de sensibilisation «non à l'intimidation» a continué tout au long de l'année, notamment par l'affichage dans toutes les classes et les corridors du centre et lors de la distribution du «code de vie de l'élève».

Le plan actuel se base sur celui qui a été produit initialement il y a deux ans. Malgré la grève de cette année qui a laissé moins de temps au comité pour ses travaux habituels, celui-ci a néanmoins produit une mise à jour.

Dès le mois de septembre, les travaux du comité seront plus importants : il sera question d'effectuer une mise à jour importante, notamment en ce qui a trait aux questions de violence ou de gestes à caractère sexuel. Le CSSDM fournira des balises et de nouveaux gabarits à cet effet. Manon Latour soulève que certaines personnes n'ont pas toujours une idée claire de ce qu'est l'intimidation. Le point est noté pour le comité. Précision : les affiches de la campagne «non à l'intimidation» contiennent des exemples de comportements liés à l'intimidation. Maya Kitanova ajoute un fait intéressant : les études sur le sujet montrent que c'est le plus souvent un malentendu qui est à l'origine de la majorité des situations d'intimidation; communiquer efficacement et intervenir tôt restent des mesures à privilégier.

Marie-Chantal Béland suggère d'améliorer la visibilité des affiches en en ajoutant dans les salles de bains; c'est un endroit stratégique où victimes potentielles ou témoins peuvent prendre le temps de les consulter en toute discrétion, ce qui est plus difficile en classe ou dans les corridors. La suggestion est bien accueillie.

Qu'en est-il des objectifs et de les atteindre? Contrairement à d'autres domaines, on ne peut pas dire avoir éliminé tout risque une fois pour toute. Par contre, on peut affirmer s'efforcer d'y tendre et de se concentrer sur le processus. Il faut reconnaître que le centre Saint-Paul est un milieu sain et sécuritaire, et que les élèves sont pour la plupart des adultes matures capables de discernement. Encore une fois, l'incident mentionné plus haut est atypique et a impliqué une personne qui n'est absolument pas représentative de la population étudiante du centre.

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Jacques Baruthio

## **9. Tour de table des diverses instances représentées**

Manon Latour signale que l'absence de climatisation dans le centre rend l'étude et le travail de tous particulièrement difficile lors de journées chaudes. Le conseil est d'accord à l'unanimité avec ce constat. Cette semaine a été particulièrement pénible pour tous. La chaleur à l'intérieur du

bâtiment (55°C?) a été particulièrement préoccupante bien au-delà du problème de l'inconfort, et ce, pour plusieurs raisons :

- Risque de déshydratation et de malaise (coup de chaleur). La distribution de bouteilles d'eau froide n'est pas une solution à long terme.
- Risque élevé pour la santé des élèves les plus âgés en francisation, les femmes enceintes ou les personnes ayant une condition médicale préexistante.
- Impact majeur sur les conditions de passation des examens.

La climatisation souhaitée par tous est loin d'être un luxe, c'est un besoin. Qu'en est-il en termes de santé et sécurité au travail? Les instances du CSSDM devraient se pencher sur cette problématique. Le point du tutorat pendant la période du dîner en FGA est soulevé. Ce moment n'est pas propice. Il faudrait peut-être reconsidérer les périodes de disponibilité des enseignants pour le tutorat ou la récupération.

Maya Kitanova remercie les membres du conseil pour leur participation et leur engagement pendant l'année. Elle annonce le départ de Joëlle St-Georges, souligne son travail remarquable et ses qualités personnelles et professionnelles.

#### **10. Levée de la séance**

Proposé par : Jacques Baruthio | Appuyé par : Marie-Chantal Béland

*Gabrielle Richard*

21 juin 2024